



**Arrêté préfectoral fixant la liste des stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI) à élaborer pour les territoires à risques important d'inondation (TRI) du bassin Adour-Garonne, leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation, et abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risques important d'inondation (TRI) du bassin Adour-Garonne, leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8, R.566-14, R566-15 et R566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

VU l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 11 mars 2015 fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risques important d'inondation (TRI) du bassin Adour-Garonne, leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation, modifié par les arrêtés du 11 juillet 2016 et du 6 mars 2017 ;

VU l'arrêté inter-bassin du 12 août 2015 fixant la stratégie locale à élaborer pour le territoire à risque important d'inondation inter-bassin Littoral Charentais-Maritime des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, son périmètre, ses objectifs et son délai d'approbation ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 approuvant la SLGRI du TRI de Dax ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 portant approbation de la SLGRI du TRI de Tulle, Brive, Terrason ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 22 décembre 2016 approuvant la SLGRI du TRI de Saintes-Cognac-Angoulême ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 approuvant la SLGRI du TRI de Périgueux ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant approbation de la SLGRI sur le TRI Castres-Mazamet ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 janvier 2017 approuvant la SLGRI du TRI de Bergerac ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2017 portant approbation de la SLGRI du TRI de Tonneins-Marmande ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017 portant approbation de la SLGRI du TRI de Toulouse ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2017 portant approbation de la SLGRI du TRI Mende-Marvejols ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2017 approuvant la SLGRI du TRI de Cahors ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 portant approbation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important d'inondation d'Agen ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 approuvant la SLGRI du TRI du Bassin d'Arcachon ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 approuvant la SLGRI du TRI de Bordeaux ;  
VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 approuvant la SLGRI du TRI de Libourne ;  
VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 approuvant la SLGRI du TRI Littoral Charentais-Maritime ;  
VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2018 portant approbation de la SLGRI du TRI Montauban Moissac ;  
VU l'arrêté inter-préfectoral du 29 juillet 2019 approuvant la SLGRI du TRI de Pau ;  
VU l'arrêté inter-préfectoral du 20 juillet 2020 approuvant la SLGRI du TRI côtier basque ;  
SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne ;

Arrête :

**Art.1<sup>er</sup>** : L'annexe au présent arrêté :

- définit la liste des stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI) à élaborer ou à mettre à jour (sous l'égide du ou des préfets de département concernés) pour les territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin Adour Garonne ;
- délimite le périmètre de ces SLGRI selon les listes de communes jointes ;
- fixe les objectifs de ces SLGRI.

**Art. 2** : L'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 susvisé fixant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risques important d'inondation (TRI) du bassin Adour-Garonne, leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation est abrogé

**Art. 3** : Les préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne concernés et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, délégué de bassin Adour Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

**23 FEV. 2021**

Pour le préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

  
Nicolas HESSE

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral fixant la liste des stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI) à élaborer pour les territoires à risques importants d'inondation (TRI) du bassin Adour-Garonne, leurs périmètres, objectifs et délais d'approbation et abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015**

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
Agen	Agen (Nouvelle Aquitaine)	29/01/18	AGEN, ASTAFFORT, AUBIAC, BAJAMONT, BOE, BON-ENCONTRE, BRAX, CASTELCULIER, CAUDECOSTE, COLAYRAC-SAINT-CIRQ, CUQ, ESTILLAC, FALS, FOULAYRONNES, LAFOX, LAPLUME, LAYRAC, LE PASSAGE, MARMONT-PACHAS, MOIRAX, PONT-DU-CASSE, ROQUEFORT, SAINT-CAPRAIS-DE-LERM, SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN, SAINT-JEAN-DE-THURAC, SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME, SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC, SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE, SAINT-SIXTE, SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, SAUVAGNAS, SAUVETERRE-SAINT-DENIS, SERIGNAC-SUR-GARONNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation, gestion de crise et retour à la normale</li> <li>➤ Protection contre les inondations, gestion des capacités d'écoulement et restauration des zones d'expansions des crues</li> <li>➤ Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité</li> </ul>
Bassin d'Arcachon	Bassin d'Arcachon (Nouvelle Aquitaine)	05/04/18	ANDERNOS-LES-BAINS, ARCACHON, ARES, AUDENGE, BIGANOS, GUJAN-MESTRAS, LA TESTE-DE-BUCH, LANTON, LE TEICH, LEGE-CAP-FERRET	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions</li> <li>➤ Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation</li> <li>➤ Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</li> <li>➤ Aménager durablement les territoires et poursuivre la maîtrise de l'urbanisation, dans le but de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens</li> <li>➤ Gérer les capacités d'écoulement et ralentir les écoulements</li> <li>➤ Améliorer la gestion des ouvrages de protection et des systèmes d'endiguement</li> </ul>
Bergerac	Bergerac (Nouvelle Aquitaine)	03/01/17	BERGERAC, COURS-DE-PILE, CREYSSE, EYNESSE, GARDONNE, LA FORCE, LAMONZIE-SAINT-MARTIN, LE FLEIX, MOULEYDIER, PESSAC-SUR-DORDOGNE, PINEUILH, PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT, PRIGONRIEUX, SAINT-ANDRE-ET-APPELLES, SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH, SAINT-AVIT-DE-SOULEGE, SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE, SAINT-GERMAIN-ET-MONS, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES, SAINT-PIERRE-D'EYRAUD, SAINT-SEURIN-DE-PRATS, SAINTE-FOY-	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Aménagement durable des territoires</li> <li>➤ Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			LA-GRANDE	
Bordeaux	Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)	05/04/18	AMBARES-ET-LAGRAVE, AMBES, BASSENS, BEGLES, BLANQUEFORT, BORDEAUX, BOULIAC, BOURG, BRUGES, CADAUJAC, CENON, CUBZAC-LES-PONTS, EYSINES, FLOIRAC, LABARDE, LATRESNE, LE BOUSCAT, LORMONT, LUDON-MEDOC, MACAU, PAREMPUYRE, PRIGNAC-ET-MARCAMPS, SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, SAINT-GERVAIS, SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, VILLENAVE-D'ORNON	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la connaissance et la culture du risque en mobilisant les acteurs concernés</li> <li>➤ Améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations</li> <li>➤ Améliorer la préparation et la gestion crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</li> <li>➤ Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme et améliorer la maîtrise de l'urbanisation</li> <li>➤ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens</li> <li>➤ Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues</li> <li>➤ Améliorer la gestion des ouvrages de protection</li> <li>➤ Renforcer les systèmes de protection dans les zones à forts enjeux</li> </ul>
	Cotier Basque (Nouvelle Aquitaine)	20/07/20	ANGLET, BARDOS, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART, BOUCAU, CIBOURE, GUETHARY, GUICHE, HENDAYE, LAHONCE, MOUGUERRE, PORT-DE-LANNE, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-JEAN-DE-LUZ, SAINT-LAURENT-DE-GOSSE, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, SAINTE-MARIE-DE-GOSSE, SAMES, TARNOS, URCUIT, URRUGNE, URT	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les gouvernances</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Prise en compte dans l'aménagement</li> <li>➤ Ralentissement des écoulements</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> </ul>
	Dax (Nouvelle Aquitaine)	16/12/16	ANGOUME, BEGAAR, CANDRESSE, DAX, GOOS, GOUSSE, HEUGAS, HINX, MEES, NARROSSE, OEYRELUY, PONTONX-SUR-L'ADOUR, PRECHACQ-LES-BAINS, RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY, SAINT-JEAN-DE-LIER, SAINT-PANDELON, SAINT-PAUL-LES-DAX, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, SAUBUSSE, SAUGNAC-ET-CAMBRAN, SEYRESSE, TERCIS-LES-BAINS, TETHIEU, YZOSSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer des gouvernances structurées, pérennes, et aptes à porter la SLGRI et un programme d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs ci-dessous</li> <li>➤ Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation</li> <li>➤ Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</li> <li>➤ Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité</li> <li>➤ Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements</li> <li>➤ Améliorer la gestion des ouvrages de protection</li> </ul>
	Libourne (Nouvelle Aquitaine)	05/04/18	ARVEYRES, ASQUES, BRANNE, CABARA, FRONSAC, GENISSAC, GREZILLAC, IZON, LA RIVIERE, LIBOURNE, LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY, MOULON, SAINT-EMILION, SAINT-GERMAIN-DE-LA-	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Aménagement durable des territoires</li> <li>➤ Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			RIVIERE, SAINT-LOUBES, SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC, SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE, SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS, SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC, SAINTE-TERRE, VAYRES, VIGNONET	
	Littoral Charentais Maritime (Nouvelle Aquitaine)	19/04/18	ARVERT, BEAUGEAY, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, BREUIL-MAGNE, CHAILLEVETTE, CHATELAILLON-PLAGE, DOLUS-D'OLERON, ECHILLAIS, FOURAS, ILE-D'AIX, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, LES MATHES, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MESCHERS-SUR-GIRONDE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, ROCHEFORT, ROYAN, SAINT-DENIS-D'OLERON, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PALAIS-SUR-MER, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS, SAUJON, SOUBISE, TONNAY-CHARENTE, VAUX-SUR-MER, VERGEROUX, YVES	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Aménagement durable des territoires</li> <li>➤ Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> </ul>
	Pau (Nouvelle Aquitaine)	29/07/19	ABIDOS, ABOS, ANGAIS, ARBUS, ARESSY, ARGAGNON, ARROS-DE-NAY, ARTHEZ-D'ASSON, ARTIGUELOUTAN, ARTIGUELOUVE, ARTIX, ASSAT, ASSON, AUSSEVIELLE, BAIGTS-DE-BEARN, BALIROS, BARLEST, BARZUN, BAUDREIX, BELLOCQ, BENEJACQ, BERENX, BESINGRAND, BEUSTE, BILLERE, BIRON, BIZANOS, BOEIL-BEZING, BORDERES, BORDES, BOURDETTES, CASTETIS, COARRAZE, DENGUIN, ESPOEY, GELOS, GOMER, HOURS, IDRON, IGON, JURANCON, LABASTIDE-CEZERACQ, LABATMALE,	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Aménagement durable des territoires</li> <li>➤ Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			LACQ, LAGOR, LAGOS, LAHONTAN, LAMARQUE-PONTACQ, LARAIN, LEE, LESCAR, LESTELLE-BETHARRAM, LIVRON, LONS, LOUBAJAC, LUCGARIER, MASLACQ, MAZERES-LEZONS, MEILLON, MIREPEIX, MONT, MONTAUT, MOURENX, NARCASTET, NAY, NOGUERES, NOUSTY, ORTHEZ, OSMARSILLON, OUSSE, PARDIES, PARDIES-PIETAT, PAU, POEY-DE-LESCAR, PONTACQ, PUYOO, RAMOUS, RONTIGNON, SAINT-ABIT, SAINT-VINCENT, SALLES-MONGISCARD, SARPOURENX, SIROS, SOUMOULOU, TARSACQ, UZOS	
	<b>Périgueux (Nouvelle Aquitaine)</b>	23/12/16	<b>ANNESSE-ET-BEAULIEU, BASSILLAC ET AUBEROCHE, BOULAZAC ISLE MANOIRE, CHANCELADE, COULOUNIEUX-CHAMIERES, MARSAC-SUR-L'ISLE, MONTREM, PERIGUEUX, RAZAC-SUR-L'ISLE, SAINT-ASTIER, SANILHAC, TRELISSAC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Gouvernance</b></li> <li>➤ <b>Connaissance et culture du risque</b></li> <li>➤ <b>Préparation et gestion de crise</b></li> <li>➤ <b>Aménagement durable des territoires</b></li> <li>➤ <b>Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</b></li> <li>➤ <b>Ouvrages de protection</b></li> </ul>
	Saintes-Cognac-Angoulême (Nouvelle Aquitaine)	22/12/16	ABJAT-SUR-BANDIAT, AGRIS, AGUELLE, AIGRE, ALLAS-BOCAGE, ALLAS-CHAMPAGNE, ALLOINAY, ALLOUE, AMBERAC, AMBERNAC, AMBLEVILLE, ANAIS, ANGEAC-CHAMPAGNE, ANGEAC-CHARENTE, ANGEDUC, ANGOULEME, ANNEPONT, ANSAC-SUR-VIENNE, ARCHIAC, ARS, ARTHENAC, ASNIERES-LA-GIRAUD, ASNIERES-SUR-NOUERE, ASNOIS, AUBIGNE, AUGIGNAC, AUJAC, AUMAGNE, AUNAC-SUR-CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, AUTHON-EBEON, AVY, BAGNIZEAU, BAINES-SAINTE-RADEGONDE, BALLANS, BALZAC, BARBEZIERES, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, BARRET, BARRO, BASSAC, BAZAUGES, BEAULIEU-SUR-SONNETTE, BEAUVAIS-SUR-MATHA, BECHERESSE, BELLEVIGNE, BELLUIRE, BENEST, BERCLOUX, BERNAC, BERNEUIL, BERNEUIL,	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aider les maîtrises d'ouvrages aptes à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI.</li> <li>➤ Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés</li> <li>➤ Améliorer la préparation et la gestion de crise, et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</li> <li>➤ Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité</li> <li>➤ Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique pour ralentir les écoulements</li> <li>➤ Améliorer la gestion des ouvrages de protection</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			BESSAC, BESSE, BIGNAY, BIOUSSAC, BIRAC, BIRON, BLANZAC-LES-MATHA, BLANZAY, BOIS, BOISNE-LA TUDE, BONNEUIL, BOUEX, BOUGNEAU, BOURG-CHARENTE, BOUTEVILLE, BOUTIERS-SAINT-TROJAN, BRAN, BRESDON, BRETTESS, BREVILLE, BRIE, BRIE-SOUS-ARCHIAC, BRIE-SOUS-BARBEZIEUX, BRIE-SOUS-MATHA, BRIVES-SUR-CHARENTE, BRIZAMBOURG, BROSSAC, BRUX, BUNZAC, BURIE, BUSSAC-SUR-CHARENTE, BUSSEROLLES, BUSSIERE-BADIL, CELLEFROUIN, CELLES, CELLETES, CHADENAC, CHADURIE, CHALLIGNAC, CHALUS, CHAMPAGNAC, CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE, CHAMPAGNE-LE-SEC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHAMPAGNE-VIGNY, CHAMPMILLON, CHAMPNIERS, CHAMPNIERS, CHAMPNIERS-ET-REILHAC, CHAMPS-ROMAIN, CHAMPSAC, CHANIERSS, CHANTILLAC, CHARME, CHARRAS, CHARROUX, CHARTUZAC, CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE, CHASSIECQ, CHASSORS, CHATAIN, CHATEAUBERNARD, CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, CHATENET, CHATIGNAC, CHAUNAC, CHAUNAY, CHAZELLES, CHEF-BOUTONNE, CHENON, CHEPNIERS, CHERAC, CHERMIGNAC, CHERONNAC, CHERVES-CHATELARS, CHERVES-RICHEMONT, CHEVANCEAUX, CHILLAC, CHIVES, CIERZAC, CIVRAY, CLAIX, CLAM, CLION, COGNAC, COLOMBIERS, COMBIERS, CONDAC, CONDEON, CONSAC, CONTRE, COTEAUX-DU-BLANZACAISS, COULGENS, COULONGES, COULONGES, COURBILLAC, COURCERAC, COURCOME, COURCOURY, COURGEAC, COUTURE, COUTURE-D'ARGENSON,	

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			COUX, CRAZANNES, CRESSE, CRITEUIL-LA-MAGDELEINE, CUSSAC, DEVIAT, DIGNAC, DIRAC, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, DOURNAZAC, DOUZAT, EBREON, ECHALLAT, ECHEBRUNE, ECOYEUX, ECURAS, ECURAT, EMPURE, EPENEDE, ETOUARS, ETRIAC, EXIDEUIL-SUR-VIENNE, EXPIREMONT, EYMOUTHIER, FENIOUX, FEULLADE, FLEAC, FLEAC-SUR-SEUGNE, FLEURAC, FONTAINE-CHALENDRAY, FONTAINES-D'OZILLAC, FONTCLAIREAU, FONTCOUVERTE, FONTENET, FONTENILLE, FOUQUEBRUNE, FOUQUEURE, FOUSSIGNAC, GARAT, GEAY, GENAC-BIGNAC, GENOUILLE, GENSAC-LA-PALLUE, GENTE, GERMIGNAC, GIBOURNE, GIMEUX, GIVREZAC, GOND-PONTOUVRE, GOURVILLETTE, GRANDJEAN, GRASSAC, GRAVES-SAINT-AMANT, GUIMPS, GUITINIERES, HAIMPS, HAUTEFAYE, HIRSAC, HIESSE, HOULETTE, JARNAC, JARNAC-CHAMPAGNE, JAULDES, JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT, JAVREZAC, JAZENNES, JONZAC, JUICQ, JUILLAC-LE-COQ, JUILLE, JULIENNE, JUSSAS, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LA BROUSSE, LA CHAPELLE, LA CHAPELLE-BATON, LA CHAPELLE-DES-POTS, LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX, LA CHAPELLE-POUILLOUX, LA CHEVRERIE, LA COURONNE, LA FAYE, LA FORET-DE-TESSÉ, LA JARD, LA MAGDELEINE, LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS, LA ROCHETTE, LA TACHE, LACHAISE, LADIVILLE, LAGARDE-SUR-LENE, LE BOUCHAGE, LE BOURDEIX, LE DOUHET, LE GICQ, LE GRAND-MADIEU, LE LINDOIS, LE MUNG, LE PIN, LE SEURE, LE TATRE, LE VIEUX-CERIER, LEOVILLE, LES ADJOTS, LES EDUTS, LES GONDS, LES GOURS, LES	



Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			<p>METAIRIES, LES PINS, LES SALLES-LAVAUGUYON, LES TOUCHÉS-DE-PERIGNY, LESIGNAC-DURAND, LICHERES, LIGNE, LIGNIERES-SONNEVILLE, LIMALONGES, LINARS, LINAZAY, LIZANT, LOIRE-SUR-NIE, LONDIGNY, LONGRE, LONNES, LONZAC, LORIGNE, LOUBIGNE, LOUBILLE, LOUZAC-SAINT-ANDRE, LOUZIGNAC, LUPSAULT, LUSSAC, LUSSAC, LUSSAS-ET-NONTRONNEAU, LUXE, MACQUEVILLE, MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MAINE-DE-BOIXE, MAINXEGONDEVILLE, MAINZAC, MAIRE-LEVESCAULT, MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE, MANOT, MANSLE, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MAREUIL EN PERIGORD, MARIGNAC, MARILLAC-LE-FRANC, MARSAC, MARTHON, MARVAL, MASSAC, MASSIGNAC, MATHA, MAZERAY, MAZEROLLES, MAZEROLLES, MELLERAN, MERIGNAC, MERIGNAC, MERPINS, MESNAC, MESSAC, MEUX, MIALET, MIGRON, MIRAMBEAU, MONS, MONS, MONTALEMBERT, MONTBRON, MONTEMBOEUF, MONTENDRE, MONTIGNAC-CHARENTE, MONTILS, MONTJEAN, MONTLIEU-LA-GARDE, MONTMERAC, MONTMOREAU, MORNAC, MORTIERS, MOSNAC-SAINT-SIMEUX, MOSNAC, MOULIDARS, MOULINS-SUR-TARDOIRE, MOUTHIERSSUR-BOEME, MOUTON, MOUTONNEAU, MOUZON, NANCLARS, NANTEUIL-EN-VALLEE, NANTILLE, NERCILLAC, NERE, NERSAC, NEUILLAC, NEULLES, NEUVICQ-LE-CHATEAU, NIEUIL, NIEUL-LE-VIROUIL, NONAC, NONTRON, ORADOUR, ORADOUR-SUR-VAYRES, ORGEDEUIL, ORIOLLES, OZILLAC, PAGEAS, PAIZAY-LE-CHAPT, PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE, PARZAC, PASSIRAC, PENSOL,</p>	

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			PERIGNAC, PERIGNAC, PIEGUT-PLUVIERS, PLASSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PLASSAY, PLEUVILLE, PLIBOUX, POLIGNAC, POMMIERS-MOULONS, PONS, PORT-D'ENVAUX, POUILLAC, POUILLIGNAC, POURSAC, PRANZAC, PREGUILLAC, PRESSIGNAC, PRIGNAC, PUYMOYEN, PUYREUX, RAIX, RANVILLE-BREUILLAUD, REAUX SUR TREFLE, REIGNAC, REPARSAC, RIOUX, RIVIERES, ROMAGNE, ROMAZIERES, ROUFFIAC, ROUFFIGNAC, ROUGNAC, ROUILLAC, ROULLET-SAINT-ESTEPHE, ROUSSINES, ROUZEDE, RUELLE-SUR-TOUVRE, RUFFEC, SAINT-ADJUTORY, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, SAINT-AMANT-DE-NOUERE, SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE, SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIERE, SAINT-BAZILE, SAINT-BONNET, SAINT-BRICE, SAINT-BRIS-DES-BOIS, SAINT-CESAIRE, SAINT-CIERS-CHAMPAGNE, SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE, SAINT-CLAUD, SAINT-COUTANT, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-DIZANT-DU-BOIS, SAINT-ESTEPHE, SAINT-EUGENE, SAINT-FELIX, SAINT-FORT-SUR-LE-NE, SAINT-FRAIGNE, SAINT-FRONT, SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE, SAINT-GAUDENT, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE, SAINT-GEORGES, SAINT-GEORGES-ANTIGNAC, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN, SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC, SAINT-GOURSON, SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES, SAINT-GROUX, SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, SAINT-LAURENT-DE-CERIS, SAINT-LAURENT-DE-COGNAC, SAINT-LEGER, SAINT-MACOUX, SAINT-MAIGRIN, SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE, SAINT-	

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			<p>MARTIAL, SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU, SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE, SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE, SAINT-MARTIAL-SUR-NE, SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS, SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER, SAINT-MARTIN-LE-PIN, SAINT-MARY, SAINT-MATHIEU, SAINT-MEDARD, SAINT-MEDARD, SAINT-MEME-LES-CARRIERES, SAINT-MICHEL, SAINT-OUEN-LA-THENE, SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN, SAINT-PALAIS-DU-NE, SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE, SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL, SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS, SAINT-PREUIL, SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE, SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE, SAINT-SATURNIN, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, SAINT-SAUVANT, SAINT-SAVINIEN, SAINT-SAVIOL, SAINT-SEURIN-DE-PALENNE, SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE, SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT, SAINT-SIMON, SAINT-SIMON-DE-BORDES, SAINT-SORNIN, SAINT-SULPICE-DE-COGNAC, SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC, SAINT-VAIZE, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SAINTE-COLOMBE, SAINTE-LHEURINE, SAINTE-MEME, SAINTE-SEVERE, SAINTE-SOULINE, SAINTES, SALEIGNES, SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU, SALIGNAC-SUR-CHARENTE, SALLES-D'ANGLES, SALLES-DE-BARBEZIEUX, SALLES-DE-VILLEFAGNAN, SAUVAGNAC, SAUZE-VAUSSAIS, SAVIGNAC-DE-NONTRON, SAVIGNE, SCEAU-SAINTE-ANGEL, SEGONZAC, SEIGNE, SEMILLAC, SERS, SIECQ, SIGOGNE, SIREUIL, SONNAC, SOUBRAN, SOUDAT, SOUFFRIGNAC, SOUSMOULINS, SOUVIGNE, SOYAux, SUAUX, SURIN, TAILLANT, TAILLEBOURG, TAIZE-AIZIE, TANZAC, TAPONNAT-FLEURIGNAC, TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE, TESSON, TEYJAT,</p>	

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			THEIL-RABIER, THENAC, THORS, TORSAC, TOURRIERS, TOUVERAC, TOUVRE, TRIAC-LAUTRAIT, TROIS-PALIS, TUGERAS-SAINT-AURICE, TURGON, TUSSON, VOEUIL-ET-GIGET, VAL DES VIGNES, VAL-D'AUGE, VAL-DE-BONNIEURE, VALDELAUME, VALENCE, VANZAC, VARAIGNES, VARAIZE, VARS, VAUX-ROUILLAC, VAYRES, VENERAND, VENTOUSE, VERDILLE, VERNEUIL, VERRIERES, VERTEUIL-SUR-CHARENTE, VERVANT, VIBRAC, VIBRAC, VIDEIX, VIEUX-RUFFEC, VIGNOLLES, VILLARS-EN-PONS, VILLARS-LES-BOIS, VILLEFAGNAN, VILLEJOURBERT, VILLEMMAIN, VILLEXAVIER, VILLIERS-COUTURE, VILLIERS-LE-ROUX, VILLOGNON, VINAX, VINDELLE, VITRAC-SAINT-VINCENT, VOUHARTE, VOULEME, VOULGEZAC, VOUTHON, VOUZAN, XAMBES, YVRAC-ET-MALLEYRAND	
	Tonneins-Marmande (Nouvelle Aquitaine)	24/10/17	CAUMONT-SUR-GARONNE, COUTHURES-SUR-GARONNE, FAUGUEROLLES, FAUILLET, FOURQUES-SUR-GARONNE, GAUJAC, JUSIX, LAGRUERE, LONGUEVILLE, MARCELLUS, MARMANDE, MEILHAN-SUR-GARONNE, MONHEURT, MONTPOUILLAN, NICOLE, SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL, SAINTE-BAZEILLE, SENESTIS, TAILLEBOURG, TONNEINS, VILLETON	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser la gouvernance</li> <li>➤ Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation</li> <li>➤ Améliorer l'alerte, la préparation et la gestion de crise</li> <li>➤ Aménager et gérer le territoire pour une meilleure résilience</li> <li>➤ Améliorer la gestion des ouvrages de protection</li> </ul>
	Tulle-Brive (Nouvelle Aquitaine)	21/12/16	AUBAZINES, BRIVE-LA-GAILLARDE, CHAMEYRAT, CORNIL, CUBLAC, DAMPNIAT, LA FEUILLADE, LAGUENNE-SUR-AVALOUZE, LARCHE, MALEMORT, MANSAC, PAZAYAC, SAINT-HILAIRE-PEYROUX, SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE, SAINT-VIANCE, SAINTE-FORTUNADE, TERRASSON-LAVILLEDIEU, TULLE, USSAC, VARETZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Aménagement durable des territoires</li> <li>➤ Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> <li>➤ Inondation par ruissellement</li> </ul>
	Cahors (Occitanie)	16/11/17	AMBEYRAC, ARCAMBAL, ASPRIERES, BALAGUIER-D'OLT, BEDUER, BELLEFONT-	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les gouvernances</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			<p>LA RAUZE, BOISSE-PENCHOT, BOUILLAC, BOUSSAC, BOUZIES, BRENGUES, CABRERETS, CADRIEU, CAHORS, CAILLAC, CAJARC, CALVIGNAC, CAMBOULIT, CAPDENAC, CAPDENAC-GARE, CAUSSE-ET-DIEGE, CENEVIERES, CORN, CRAYSSAC, CREGOLS, CUZAC, DECAZEVILLE, DOUELLE, ESCLAUZELS, ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE, FAYCELLES, FIGEAC, FLAGNAC, FRONTENAC, LABASTIDE-MARNHAC, LAMAGDELAINE, LARNAGOL, LARROQUE-TOIRAC, LE MONTAT, LIVINHAC-LE-HAUT, LUZECH, MARCILHAC-SUR-CELE, MERCUES, MONTBRUN, ORNIAC, PARNAC, PRADINES, SAINT GERY-VERS, SAINT-CHELIS, SAINT-CIRQ-LAPOPIE, SAINT-JEAN-DE-LAUR, SAINT-MARTIN-LABOUVAL, SAINT-PIERRE-TOIRAC, SAINT-SANTIN, SAINT-SULPICE, SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT, SALVAGNAC-CAJARC, SAUJAC, SAULIAC-SUR-CELE, TOUR-DE-FAURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤</li> <li>➤</li> <li>➤</li> <li>➤</li> </ul> <p>Prise en compte dans l'aménagement Ralentissement des écoulements Ouvrages de protection Inondation par ruissellement</p>
	Castres Mazamet (Occitanie)	27/12/16	<p>AIGUEFONDE, ALBINE, ANGLES, AUSSILLON, BOISSEZON, BOUT-DU-PONT-DE-LARN, BRASSAC, BURLATS, CAMBOUNES, CASTRES, CAUCALIERES, FONTRIEU, LABASTIDE-ROUAIROUX, LABRUGUIERE, LACABAREDE, LACROUZETTE, LAGARRIGUE, LAMONTELARIE, LASFAILLADES, LE BEZ, LE RIALET, LE VINTROU, MAZAMET, MONTREDON-LABESSONNIE, NAVES, NOAILHAC, PAYRIN-AUGMONTEL, PONT-DE-LARN, ROQUECOURBE, ROUAIROUX, SAINT-AMANS-SOULT, SAINT-AMANS-VALTORET, SAINT-SALVY-DE-LA-BALME, SAIX, SAUVETERRE, VABRE, VALDURENQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la connaissance et la conscience du risque</li> <li>➤ Surveiller, prévoir les crues et les inondations</li> <li>➤ Alerter et gérer la crise</li> <li>➤ Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme</li> <li>➤ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens</li> <li>➤ Ralentir les écoulements</li> <li>➤ Gérer les ouvrages de protection hydrauliques</li> </ul>
	Lourdes (Occitanie)		<p>ADAST, AGOS-VIDALOS, ARCIZANS-AVANT, ARCIZANS-DESSUS, ARGELES-GAZOST,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			<p>ARRAS-EN-LAVEDAN, ARRENS-MARSOUS, ARTALENS-SOUIN, ASPIN-EN-LAVEDAN, AUCUN, AYROS-ARBOUX, AYZAC-OST, BAREGES, BEAUCENS, BERBERUST-LIAS, BETPOUEY, BOO-SILHEN, BUN, CAUTERETS, CHEUST, CHEZE, ESQUIEZE-SERE, ESTAING, ESTERRE, GAILLAGOS, GAVARNIE-GEDRE, GAZOST, GER, GERMS-SUR-L'OUSSOUET, GEU, GEZ, GRUST, JARRET, JUNCALAS, LAU-BALAGNAS, LOURDES, LUGAGNAN, LUZ-SAINT-SAUVEUR, OMEX, OSSEN, OURDIS-COTDOUSSAN, OURDON, OUSTE, OUZOUS, PEYROUSE, PIERREFITTE-NESTALAS, POUYFERRE, PRECHAC, SAINT-CREAC, SAINT-PASTOUS, SAINT-PE-DE-BIGORRE, SAINT-SAVIN, SALIGOS, SALLES, SASSIS, SAZOS, SEGUS, SERE-EN-LAVEDAN, SERS, SIREIX, SOULOM, UZ, VIELLA, VIER-BORDES, VIEY, VIGER, VILLELONGUE, VISCOS</p>	<p>stratégies locales et programmes d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés</li> <li>➤ Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale en cas d'inondation</li> <li>➤ Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité</li> <li>➤ Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements</li> <li>➤ Améliorer la gestion des ouvrages de protection</li> </ul>
	Mende-Marvejols (Occitanie)	31/10/17	<p>ALLENCO, ANTRENAS, ARZENC-DE-RANDON, BADAROUX, BALSIEGES, BANASSAC-CANILHAC, BARJAC, BOURGS SUR COLAGNE, BRENOUX, CHADENET, CHANAC, CHASTEL-NOUVEL, CULTURES, ESCLANEDES, GABRIAS, GREZES, LA CANOURGUE, LACHAMP-RIBENNES, LANUEJOLS, LAUBERT, LE BORN, LE BUISSON, LES SALCES, LES SALELLES, MARVEJOLS, MENDE, MONT LOZERE ET GOULET, MONTRODAT, MONTS-DE-RANDON, PALHERS, PELOUSE, PEYRE EN AUBRAC, PRINSUEJOLS-MALBOUZON RECOULES-DE-FUMAS, SAINT-BAUZILE, SAINT-BONNET-DE-CHIRAC, SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ, SAINT-GAL, SAINT-GERMAIN-DU-TEIL, SAINT-LAURENT-DE-MURET, SAINT-LEGER-DE-PEYRE,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les gouvernances</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement</li> <li>➤ Gestion des capacités d'écoulement et restauration zones d'expansion de crue</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			SAINT-SATURNIN, SAINTE-HELENE	
	Montauban-Moissac (Occitanie)	20/04/18	ALBEFEUILLE-LAGARDE, BARRY-D'ISLEMADE, BRESSOLS, CASTELSARRASIN, CORBARIEU, LABASTIDE-DU-TEMPLE, LABASTIDE-SAINT-PIERRE, LAFRANCAISE, LES BARTHES, LIZAC, MEAUZAC, MOISSAC, MONTASTRUC, MONTAUBAN, MONTBETON, NOHIC, ORGUEIL, PIQUECOS, REYNIES, VILLEBRUMIER, VILLEMADE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser et responsabiliser les populations</li> <li>➤ Réduire la vulnérabilité du territoire et maîtriser l'urbanisation</li> <li>➤ Entretien des cours d'eau, les ouvrages de protection</li> <li>➤ Améliorer l'opérationnalité de la gestion de crise</li> </ul>
	Toulouse (Occitanie)	26/10/17	AIGREFEUILLE, AUCAMVILLE, AUREVILLE, AUSSONNE, AUZEVILLE-TOLOSANE, AUZIELLE, AYGUESVIVES, BALMA, BAZIEGE, BEAUPUY, BEAUZELLE, BELBERAUD, BELBEZE-DE-LAURAGAIS, BLAGNAC, BRAX, BRUGUIERES, CASTANET-TOLOSAN, CASTELGINEST, CLERMONT-LE-FORT, COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CORRONSAZ, CUGNAUX, DEYME, DONNEVILLE, DREMIL-LAFAGE, EAUNES, ESCALQUENS, ESPANES, FENOUILLET, FLOURENS, FONBEAUZARD, FONSORBES, FOURQUEVAUX, FROUZINS, GAGNAC-SUR-GARONNE, GOYRANS, GRATENTOUR, ISSUS, L'UNION, LABARTHE-SUR-LEZE, LABASTIDE-BEAUVOIR, LABASTIDETTE, LABEGE, LACROIX-FALGARDE, LAMASQUERE, LAUNAGUET, LAUZERVILLE, LAVERNOSE-LACASSE, LE FAUGA, LESPINASSE, MERVILLA, MONDONVILLE, MONDOUZIL, MONS, MONTBRUN-LAURAGAIS, MONTGISCARD, MONTLAUR, MONTRABE, MURET, NOUEILLES, ODARS, PECHABOU, PECHBUSQUE, PIBRAC, PIN-BALMA, PINS-JUSTARET, PINSAGUEL, PLAISANCE-DU-TOUCH, POMPERTUZAT, PORTET-SUR-GARONNE, POUZE, QUINT-FONSEGRIVES, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, REBIGUE,	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gouvernance</li> <li>➤ Connaissance et culture du risque</li> <li>➤ Préparation et gestion de crise</li> <li>➤ Aménagement durable des territoires</li> <li>➤ Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue</li> <li>➤ Ouvrages de protection</li> </ul>

Dénomination de la Stratégie Locale pour le territoire à risque important d'inondation	Nom du Territoire à Risque important d'Inondation correspondant (+Mention région)	Date d'approbation de la SLGRI par le préfet pilote	Liste des communes concernées par la stratégie locale	Objectifs de la stratégie
			ROQUES, ROQUETTES, SAINT-ALBAN, SAINT-CLAR-DE-RIVIERE, SAINT-HILAIRE, SAINT-JEAN, SAINT-JORY, SAINT-LYS, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, SAUBENS, SEILH, SEYSSSES, TOULOUSE, TOURNEFEUILLE, VARENNES, VIEILLE-TOULOUSE, VIGOULET-AUZIL, VILLATE, VILLENEUVE-TOLOSANE	